


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belgi



25153478

Déposé / Reçu le

27 NOV. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0872 157 880**

Nom

(en entier) : **Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer de
l'Union européenne**

(en abrégé) : **OCTA**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rond-point Robert Schuman 6, 1040 BRUXELLES**

Objet de l'acte : Nomination-Démission d'administrateurs

Lors de l'assemblée générale extraordinaire (conférence ministérielle) de l'ASBL du 3 octobre 2025, les membres de l'association ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1ère Résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'acter la démission, avec effet immédiat, des administrateurs suivants :

- Monsieur Juan Edberto THIJSEN, représentant de Aruba ;
- Monsieur Inuuteq HOLM OLSEN, représentant du Groenland ;
- Monsieur Leonard Anthony Andres COFFI, représentant Curaçao.

2ème Résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants :

- Madame Shandra Charmain Elisabeth JOHN, représentant de Aruba – Président du conseil d'administration (comité exécutif) ;
- Monsieur Carlson Allan Anthon MANUEL, représentant Curaçao ;
- Madame Tove Søvndahl GANT, représentant du Groenland.

La composition du conseil d'administration se présente par conséquent comme suit :

- Madame Shandra Charmain Elisabeth JOHN, représentant de Aruba – Président du conseil d'administration (comité exécutif) ;
- Monsieur Carlson Allan Anthon MANUEL, représentant Curaçao ;
- Madame Tove Søvndahl GANT, représentant du Groenland ;
- Madame Emilia MANIN, représentant de la Polynésie Française.

Signé,
Jo Vanbelle

Mandataire spécial désigné par l'Assemblée générale pour procéder à la publication de l'acte aux annexes du Moniteur Belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).